

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. - Les engagements pris par nous, nos agents ou nos représentants, ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation écrite de notre part.
2. - Les délais indiqués pour la livraison des commandes sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulation expresse contraire acceptée par nous, un retard dans la fourniture ne peut entraîner annulation de la vente ou donner lieu à versement de dommages-intérêts.
3. - En aucun cas et quels que soient nos engagements, notre propre responsabilité ne pourra aller au-delà de celle de nos fournisseurs.
4. - Les incendies, accidents de machine, mobilisation, guerre, grève, émeute et troubles économiques graves, constituent des cas de force majeure autorisant la suspension de nos engagements.
5. - Quelles que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou de livraison, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire toutes réserves au transporteur dès la réception, notre responsabilité ne pouvant en aucun cas être mise en cause pour fait de destruction, avaries, pertes, vols, survenus en cours de transport.
6. - Tous différends relatifs aux qualités, quantités, dimensions ou impressions des marchandises, seront réglés en appliquant les dispositions du Code des Usages de la profession. Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de huit jours à dater de la prise en charge de la marchandise.
7. - Notre garantie se limite à une utilisation normale de nos produits dans des conditions correspondant à leurs caractéristiques techniques ou aux normes professionnelles. En l'absence de délivrance de l'attestation de conformité sur l'aptitude au contact alimentaire et de marquage spécifique, nos produits ne sont pas destinés à être mis au contact direct des aliments.
8. - Nos ventes sont faites au prix du tarif en vigueur au jour de la livraison. Toute hausse inférieure à 5 % intervenue entre la commande et la livraison sera automatiquement appliquée sans notification préalable. Nos prix s'entendent nets, sans escompte pour paiement à 30 jours, sauf stipulations contraires.
9. - Conditions de règlement

Sauf conventions contraires, les règlements seront effectués à 30 jours fin de mois.

En cas de retard de paiement, notre Société pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture donnera lieu à facturation de pénalités de retard à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de notre Société.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture donnera lieu de plein droit à facturation d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale d'une indemnité fixée forfaitairement à 10% du montant en principal HT des impayés.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement à une date antérieure à celle de l'échéance résultant de l'application des Conditions Générales de Vente.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues.
10. - Nos marchandises sont facturées le jour de leur expédition ou de l'envoi de l'avis de mise à disposition dans nos entrepôts et quelle que soit la date de leur enlèvement.
11. - Nos marchandises facturées « à disposition » sont conservées aux risques et périls de l'acheteur.
12. - Nous nous réservons d'expédier aux frais de l'acheteur, par tout moyen à notre convenance, les marchandises qui ne sont pas enlevées dans les huit jours suivant l'avis de mise à disposition.
13. - Nos marchandises sont payables à l'adresse de l'établissement figurant au recto de la présente confirmation, nonobstant toute clause contraire. Les traites ou effets tirés sur nos clients, et acceptations de règlements quelconques, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
14. - Nos marchandises restent notre propriété dans leur intégralité jusqu'à complet paiement du prix. Les risques liés aux marchandises vendues incombent à l'acheteur dès leur délivrance. L'acheteur s'engage à assurer à ses frais les marchandises au profit du vendeur tant que l'intégralité du prix n'aura pas été payée. Cette assurance couvrira les risques supportés par les marchandises et ceux provoqués par celles-ci.
15. - En cas de litige, les Tribunaux de NIORT seront seuls compétents même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et en cas de clause de compétence contraire.
16. - Nous nous réservons toutefois la possibilité d'assigner au domicile de l'acheteur.